La question de la conservation et de la gestion de nos ressources poissonnières qui diminuent rapidement préoccupe sérieusement nos pêcheurs. Elle n'aurait pas dû faire l'objet d'une telle malhonnêteté politique flagrante de la part du gouvernement actuel et des deux ministres en

Nos pêcheurs ont été le jouet et la cible des chicanes politiques depuis presque le tout début de l'industrie. Pendant des siècles des poissonniers peu scrupuleux les ont trompés, exploités et pour ainsi dire déshumanisés. Des politiciens également sans scrupule les ont mis à contribution de toutes les manières possibles. Est-il étonant qu'ils n'aient plus confiance dans l'industrie et considèrent avec méfiance le comportement de leurs chefs politiques?

Si le gouvernement actuel refuse d'honorer les engagements de deux de ses membres au cours de la campagne électorale, nous devrions tout au moins pouvoir nous attendre à ce que le premier ministre ou le ministre d'État chargé des Pêcheries (M. LeBlanc) précisent leurs intentions auprès des pêcheurs canadiens quant à la gestion et au contrôle de nos ressources marines.

Le ministre ou son secrétaire parlementaire nous diront sans doute ce soir qu'ils mettent tous leurs espoirs dans la prochaine Conférence sur le droit de la mer. Le prédécesseur du ministre, M. Davis, nous avait dit la même chose il y a cinq ans.

Nous voulons savoir et, à fortiori, nos pêcheurs veulent savoir quelles mesures prendra le gouvernement si la prochaine conférence sur le droit de la mer ne se révèle pas plus fructueuse que celle qui a eu lieu à Caracas au début de l'année. Le gouvernement est-il prêt à renoncer à son désir de plaire et de se montrer complaisant pour faire comprendre aux autres pays qu'avec ou sans leur approbation, nous avons l'intention de contrôler notre plateau continental ainsi que les ressources qu'il renferme. Allonsnous plutôt sacrifier l'industrie de la pêche et nos pêcheurs pour continuer à être gentils et à nous adonner aux amabilités diplomatiques?

M. Herb Breau (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le député sait que ce qu'il a dit en terminant son exposé est faux. Nous n'abandonnerons pas l'industrie de la pêche.

On a demandé si le Canada devrait maintenant agir unilatéralement, et étendre sa juridiction en matière de pêche jusqu'à la limite du plateau continental. Comme la Chambre le sait, monsieur l'Orateur, la collectivité mondiale cherche actuellement à rendre la droit de la mer conforme aux réalités politiques et économiques de notre époque.

Une première session de la Conférence sur le droit de la mer s'est tenue l'été dernier à Caracas. Compte tenu du grand nombre de pays qui y participaient, soit plus de 135, et des nombreux problèmes complexes à résoudre, il n'a pas été possible de mettre sur pied, dans tous ses détails, un traité portant sur tous les aspects du sujet.

Cependant, la session de Caracas s'est soldée par des progrès réels. Il est devenu manifeste qu'un éventuel traité sur le droit de la mer ne pourrait être conclu que si l'on reconnaissait aux États côtiers des droits réels sur les ressources vivantes et minérales du milieu marin, ainsi

## L'ajournement

que sur leur protection. Ces droits seront exercés par l'état côtier dans une «zone économique» dont on fixe généralement la limite à 200 milles des côtes. La proposition visant à étendre ces droits au-delà de la limite des 200 milles et jusqu'au bord du plateau n'a pas reçu le même appui que l'idée de la zone économique. Le Canada espère toutefois pouvoir en arriver à une entente quelconque dans ce sens.

Dans la situation actuelle, est-ce le moment pour le Canada d'élargir unilatéralement sa juridiction en matière de pêche? A mon avis, Monsieur l'Orateur, en tant que pays membre responsable de la communauté internationale, le Canada doit essayer de faire accepter largement le droit de la mer et donner par conséquent à la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer une chance de réussir. Nous sommes certains que ce sera le cas. Cela ne veut pas dire que le gouvernement n'est pas conscient de la nécessité d'empêcher une exploitation excessive des ressources vivantes au large de nos côtes, avant même que la conférence ne prenne fin.

En agissant en qualité de membre d'organismes internationaux comme la CIPAN et en tenant des consultations bilatérales, le gouvernement essaie constamment de contrôler la situation. Mais le meilleur moyen pour le Canada d'acquérir suffisamment de pouvoirs pour résoudre ce problème, c'est de conclure un accord international. A l'heure actuelle, des mesures unilatérales ne feraient que provoquer la confusion et soulever des controverses. J'ajouterais également que le contrôle des ressources vivantes sur la bordure continentale ne suffirait pas pour assurer une protection efficace aux saumons. Il faut pour cela que les autres nations acceptent les droits du pays d'origine.

En résumé, Monsieur l'Orateur, on pourrait très bien envisager de prendre des mesures unilatérales, bien qu'elles ne soient pas nécessaires pour l'instant, si la Conférence sur le droit de la mer ne nous permet pas, dans un délai raisonnable, de trouver une solution satisfaisante en ce qui concerne les droits des états côtiers sur leurs ressources vivantes. Cela concorde avec l'opinion exprimée par le premier ministre (M. Trudeau) le 3 octobre et avec les déclarations que d'autres ministres ont faites avant cette date.

## LES TEMPÊTES—PROVINCES DE L'ATLANTIQUE—LA DEMANDE D'AIDE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, tout le monde sait que je participe fréquemment à ce qu'on appelle la «dernière représentation». Il y en a qui se demandent pourquoi; c'est que je suis grand amateur de foules et il n'y a rien de tel qu'un vaste auditoire enthousiaste pour me mettre en verve.

Il y a quelques jours, j'ai demandé si l'on avait pris des mesures pour aider les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard, qui ont perdu d'importantes récoltes et ont été privés d'électricité et de téléphone par suite d'une forte tempête qui s'est abattue sur la province connue comme la province-jardin. Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Cullen) semblait bien renseigné sur les questions et je le félicite de la clarté, la franchise et la simplicité de sa réponse. Il pourrait bien être cité en exemple à d'autres secrétaires parlementaires, en fait, à ces prétentieux occupants du banc des ministres.